

Dossier de presse :

Un guide pour l'orientation des futurs
étudiants en ostéopathie.



Fédédeo

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN OSTÉOPATHIE



Sommaire

- 1. La FédEO..... 1
- 2. Normalisation de la formation..... 2
- 3. La nécessité d'un Guide pour l'orientation des futurs étudiants..... 2
- 4. L'engagement de la FédEO dans la normalisation de la formation..... 2
- 5. Contacts..... 3



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN OSTÉOPATHIE



1. La FédEO

La FédEO est une fédération de filière qui rassemble les associations d'étudiants en ostéopathie, telles que les Bureaux des Etudiants, les Corps, les Tutorats, etc.

Créée en 2013 pour faire suite à l'UNEO (Union Nationale de Etudiants en Ostéopathie), la FédEO est la seule organisation représentative des étudiants en ostéopathie en France pour défendre leurs droits et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et de la profession.

Son fonctionnement se fait sur le mode fédéral : les étudiants adhèrent à leur association et celle-ci adhère à la FédEO.

La FédEO est adhérente à la **Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)**, première organisation étudiante de France, dans le but d'intégrer les ostéopathes dans le contexte plus vaste du milieu étudiant en général.



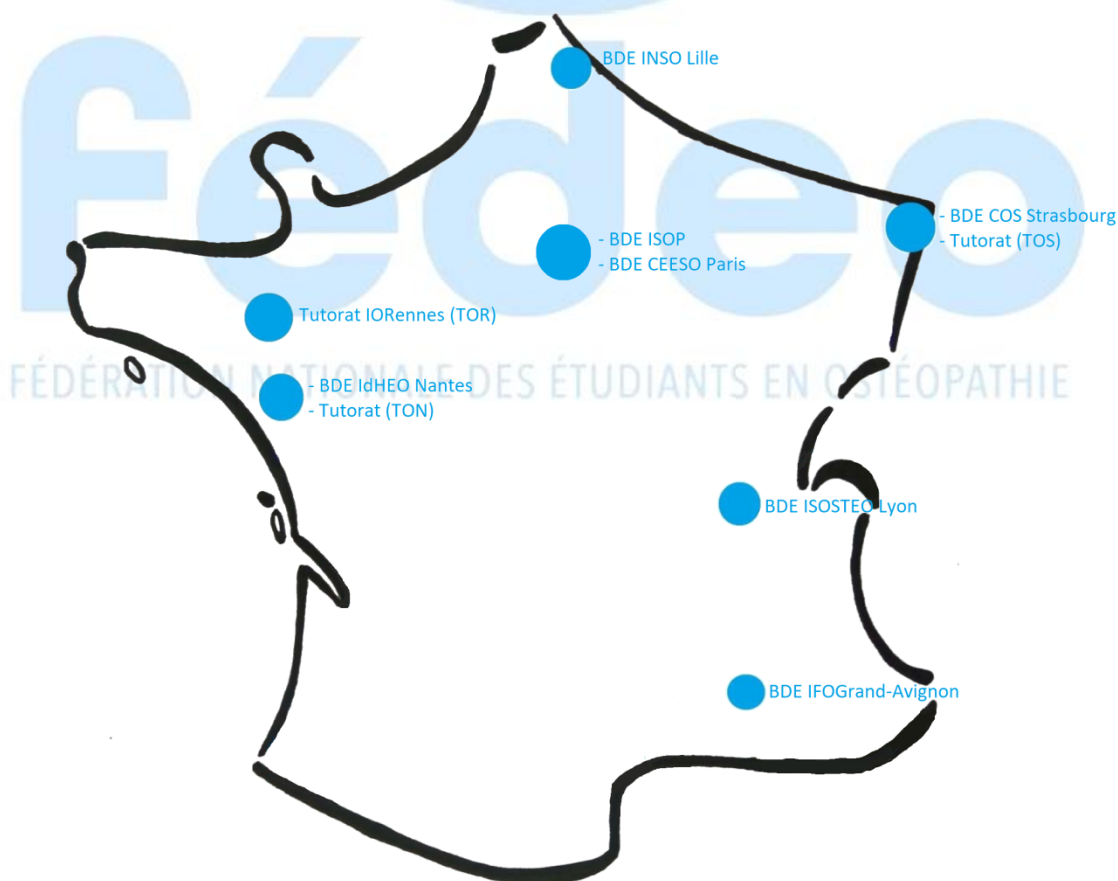
Accompagner, défendre et aider les étudiants implique de travailler avec les acteurs du monde professionnel et ceux de la formation. Dans cette optique, la FédEO est membre dirigeant du groupement **Unité Pour l'Ostéopathie (UPO)**, regroupant des syndicats professionnels représentatifs, des représentants des acteurs de la formation et la FédEO.



La FédEO a créé un **Tutorat National en Ostéopathie (TNO)** qui compte des branches à Strasbourg, Nantes, Rennes et Paris. Le rôle du TNO est d'accompagner les étudiants vers la réussite en développant la dynamique d'entre-aide et de partage, mais aussi d'accompagner les futurs étudiants dans leur projet d'orientation.



La FédEO est présente au sein de différents établissements de formation agréés par le ministère de la santé, représentés sur la carte ci-dessous.



2. Normalisation de la formation

Les nouveaux décrets de normalisation de la formation parus le 12 décembre 2014 sont entrés en vigueur à la rentrée de septembre 2015. La formation en ostéopathie dispensée jusqu'alors dans 81 établissements, ne l'est plus que dans 31 écoles, agréées par le ministère de la santé. La liste des établissements agréés est disponible sur notre site internet www.fedeo.eu

3. La nécessité d'un Guide pour l'orientation des futurs étudiants.

Les agréments ministériels ont été distribués en fin d'année scolaire 2014/2015 puis lors d'un recours en septembre 2015. Cependant, AUCUN CONTROLE n'a été effectué par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires de Santé) pour vérifier l'application dans les écoles de ces décrets. Ainsi, les étudiants ou lycéens souhaitant intégrer la formation se retrouvent devant un choix large d'établissements, sans indications ni aide quant au choix qu'ils devront effectuer. Les salons et portes ouvertes consistent en des présentations d'établissement, avec leurs points forts et ce qu'ils veulent mettre en avant. Cependant, au vu du prix de la formation et de l'importance d'être très bien formé pour percer dans un marché professionnel de plus en plus encombré, les répercussions du choix de l'institut de formation sont majeures.

Afin que les impétrants puissent choisir leur école en toute connaissance de cause, la FédEO met à disposition chaque année un **Guide du Futur Etudiant en Ostéopathie** avec les outils nécessaires pour qu'ils puissent faire le choix qui leur convient en toute subjectivité.

Ce Guide comprend un indicateur du coût de la rentrée, des rappels sur la profession et la formation, sur le cadre juridique en place et des exemples de questions à poser lors de portes ouvertes ou salons. Il est disponible sur notre site internet à ce lien :

GUIDE DU FUTUR ETUDIANT EN OSTEOPATHIE



4. L'engagement de la FédEO dans la normalisation de la formation

La FédEO a pour ligne de conduite la transparence et la communication. Il est légitime que celle-ci veille à ce que la formation soit de qualité et commune à tous les étudiants en ostéopathie. C'est pour cela que la FédEO soutient l'OMS sur sa partie « modèle de formation » et l'IGAS dans ses conclusions et ses recommandations concernant la formation. La FédEO a participé à la rédaction des décrets de 2014 et soutient le nouveau référentiel de formation. Il est primordial que ce référentiel soit appliqué et que les écoles continuant à délivrer le diplôme d'ostéopathe D.O. le respectent dans son intégralité. Aujourd'hui, sans contrôle, il n'y a aucune certitude que toutes les écoles respectent les décrets, hors il est inadmissible que des étudiants rejoignent une formation médiocre par manque d'information. En tant qu'institution neutre, il est important que la FédEO puisse apporter des indications dans l'orientation des étudiants hors de toute influence des écoles.



5. Contacts

Mariette VEILLARD
Présidente



presidente@fedeo.eu
06.48.19.85.84

Elodie AIRIAU
Vice-présidente en charge de la formation



formation@fedeo.eu
06.78.80.29.49

Fédédeo

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN OSTÉOPATHIE

Anaïs LAUGERO
Vice-présidente en charge du Tutorat National



tno@fedeo.eu

